

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES**

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 23 MARS 2017

Afférents au Comité Syndical	193
En exercice	193
Qui ont pris part à la délibération	15

L'an deux mille dix-sept

et le 23 mars

à 9 heures, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

**Monsieur BERNARD BESTEL**

**Le Comité Syndical du 17 mars 2017, régulièrement convoqué par courrier du 28 février 2017 n'ayant pas atteint le quorum, celui-ci a été à nouveau convoqué pour le jeudi 23 mars 2017 conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Date de la convocation
20 mars 2017

Nombre de Membres présents : 15

Date d'affichage
23 mars 2017

Monsieur René CANNIAUX, délégué de SAINT LOUP LE TERRIER et DES CRETES PREARDENNAISES est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet de la Délibération

**TABLEAU DES  
EMPLOIS DU  
SYNDICAT**

**TABLEAU DES EMPLOIS DU SYNDICAT**

Vu la délibération 2016-19 du Comité syndical du 16 décembre 2016 fixant le tableau des effectifs du Syndicat,

Monsieur le Président rappelle au Comité que, dans le cadre de la politique d'emploi du Syndicat et afin d'assurer une meilleure visibilité, il a été décidé depuis plusieurs années d'établir un tableau des emplois.

Il expose également que, compte tenu de la gestion des services, des réorganisations potentielles de ceux-ci, et des évolutions de carrière prévisionnelles des agents, il y a lieu de procéder à la création de certains emplois et éventuellement permettre aux agents de profiter d'un avancement de grade ou d'être promu au sein du Syndicat.

L'avis du CTP n'est pas requis.

Le Comité syndical décide :

- de fixer, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2017, le tableau des effectifs du Syndicat suivant le tableau annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser le Bureau à modifier par délibération les postes décrits dans ledit tableau, sans modifier leur nombre ou leur affectation, et en fonction des crédits inscrits au budget, pour adapter les emplois aux éventuelles réorganisations des services et aux conditions du recrutement des agents ;
- d'autoriser le Président à fixer l'indice de rémunération en cas de recrutement de contractuels.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

**Bernard BESTEL**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
008-240800912-20170323-2017-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2017

**VOTE :**

**POUR** : 15  
**CONTRE** : 0  
**ABSTENTIONS** : 0

**DELIBERATION  
N° 2017-08**

après dépôt en Sous  
Préfecture

Le : 23 mars 2017

et publication ou  
notification

du 23 mars 2017



COMITE SYNDICAL du 23 mars 2017 : Délibération n° 2017-08 relative au tableau des emplois du Syndicat

ANNEXE

Emploi/ fonction	Grade		Cat	Statut	Temps travail	Observations
<b>Administration Générale</b>						
	Attaché territorial		A	T	TC	NON POURVU
Directeur	Ingénieur territorial principal	YA	A	T	TC	
	Ingénieur territorial		A	T	TC	NON POURVU
	Rédacteur		B	T	TC	NON POURVU
Secrétaire/assistante	Rédacteur principal de 1cl	DF	B	T	TC	
Secrétaire	Adjoint administratif territorial principal 2cl	LM	C	T	TC	
Secrétaire	Adjoint administratif territorial		C	T	TC	NON POURVU
Agent d'entretien	Adjoint technique territorial	GL	C	T	TNC	
<b>AEP</b>						
Responsable service AEP	Ingénieur territorial	SB	A	T	TC	
Chef d'équipe	Technicien territorial	BM	B	T	TC	
	Agent de maîtrise territorial principal		C	T	TC	NON POURVU
Fontainier	Agent de maîtrise territorial	RA	C	T	TC	
Fontainier	Agent de maîtrise territorial		C	T	TC	NON POURVU
Fontainier	Adjoint technique territorial principal de 1cl		C	T	TC	NON POURVU
Fontainier	Adjoint technique territorial principal de 2cl	FB	C	T	TC	
Fontainier	Adjoint technique territorial principal de 2cl		C	T	TC	NON POURVU
Fontainier	Adjoint technique territorial principal de 2cl		C	T	TC	NON POURVU
Fontainier	Adjoint technique territorial	BB	C	T	TC	
Fontainier	Adjoint technique territorial	JL	C	T	TC	
Fontainier	Adjoint technique territorial	AN	C	T	TC	
Fontainier	Adjoint technique territorial	OW	C	T	TC	
Fontainier	Adjoint technique territorial	DL	C	T	TC	
Aide-fontainier	Adjoint technique territorial	BBo	C	T	TC	
<b>SPANC</b>						
	Technicien principal 2cl	FCC	B	T	TC	DETACHE
	Technicien principal 1cl		B	T	TC	NON POURVU
<b>SPANC : Régie dotée de l'Autonomie Financière</b>						
Directeur	Ingénieur territorial	FCC	B	D	TC	EN DETACHEMENT
Technicien Assainissement		EB	B	CDI	TC	CDI DE DROIT PRIVE
Technicien Assainissement		RA	B	CDI	TC	CDI DE DROIT PRIVE
Agent contrôle périodique		CG	C	CDI	TC	CDI DE DROIT PRIVE
Secrétaire	Adjoint administratif territorial	EM	C	T	TC	Fonctionnaire conservant le bénéfice de son statut
Chef d'équipe	Adjoint technique territorial principal de 2cl	TR	C	T	TC	Fonctionnaire conservant le bénéfice de son statut
Agent contrôle périodique	Adjoint technique territorial principal de 2cl	BL	C	T	TC	Fonctionnaire conservant le bénéfice de son statut